

PIZZORNO

ENVIRONNEMENT

Draguignan, le 15 décembre 2011

Communiqué de presse

Le tribunal de grande instance de Draguignan vient de rendre sa décision dans l'affaire qui nous oppose au maire de Bagnols en Forêt.

Nous en prenons acte.

Mais nous réaffirmons notre conviction d'avoir agi, quant à l'exploitation du centre de stockage des déchets de Bagnols en Forêt, dans le respect de l'environnement et de la réglementation, en toute transparence par rapport aux collectivités qui nous assurent de leur confiance et par rapport à l'Administration d'Etat qui contrôle notre action.

En conséquence, bien que le jugement annule une grande partie de la procédure engagée contre nous, sûrs de notre bon droit, nous ferons appel de cette décision.

Enfin, lassés des attaques dont nous sommes l'objet depuis trop longtemps, nous indiquons que nous porterons plainte chaque fois que notre entreprise sera mise en cause sur la base de simples rumeurs ou d'accusations injustes et infondées. Ce qui justifie notre appel.

Contact presse : Frédéric Guigou - Tel : 06 66 86 63 63 - www.pizzorno.com